ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 105084

Texte de la question

Mme Laurence Dumont à M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, près de 8 millions de nos concitoyens sont copropriétaires. À plusieurs reprises, l'association CLCV (consommation, logement et cadre de vie) a souligné les abus dont ils étaient victimes de la part de certains syndics. Ainsi, le compte bancaire séparé, normalement obligatoire dans tout copropriété, n'est que très rarement ouvert, les syndics augmentant alors leurs honoraires de 20 %, voire plus. Les copropriétaires ne disposent donc pas de choix dans de telles circonstances. Alors même que seul le compte bancaire séparé peut offrir une réelle sécurité juridique et une transparence dans la gestion des fonds de la copropriété (la récente affaire Urbania est là pour nous le rappeler), elle souhaiterait savoir la raison pour laquelle, à l'heure actuelle, aucune disposition n'a été prise pour que cessent les abus des syndics et pour que le compte séparé puisse être ouvert sans possibilité de dispense. Par ailleurs, vos services préparent depuis près d'un an un projet de loi. Elle souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles ce texte, dont certaines dispositions sont d'une grande importance pour les copropriétaires, n'a toujours pas été soumis au Parlement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a pour ce faire procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

Données clés

Auteur : Mme Laurence Dumont
Circonscription : Calvados (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 105084
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3555
Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7393